

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Eau et Loire	429

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-10 et L4221-1,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-7, L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R333-1 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 et 10 juillet 2020, approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022, notamment son programme 429,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du conseil Régional,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant le Contrat Régional du Bassin Versant « Baie de Bourgneuf »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, attribuant une subvention de 41 944 € au bénéficiaire du Syndicat Loire aval pour l'étude stratégique et la rédaction des documents du SAGE Estuaire de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat Régional du Bassin Versant « Littoral Guérandais »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat Territorial Eau « Auzance-Vertonne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sillon et Marais Nord Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le

Contrat Territorial Eau « Brière-Brivet » et son avenant,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis » et ses avenants,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Chère - Don - Isac » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Erdre » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Oudon » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, accordant une aide modificative de 47 947 € au Syndicat de la Loire Aval pour l'étude de stratégie et de rédaction des documents du SAGE Estuaire de la Loire et approuvant la prorogation de délai ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sèvre nantaise »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Lay amont »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Vie et Jaunay »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 25 février 2022, approuvant les conditions de versement des aides régionales,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Grand Lieu »,
- VU** l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Layon Aubance Louets du 10 décembre 2021 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau « Layon Aubance Louets et Rives de Loire » 2022-2024,
- VU** l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin du 26 janvier 2022 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau des marais mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon,
- VU** la délibération de la Commission locale de l'eau du SAGE Vilaine du 3 février 2022 pour la révision de son SAGE,
- VU** le courrier de l'Etablissement public Loire du 30 mars 2022 relatif à l'avis favorable du bureau du comité syndical pour la demande d'adhésion des Communautés de Communes des Loges et du Val de Sully au syndicat mixte Etablissement public Loire,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

1 - Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

1.1 Appui au développement d'une offre régionale d'outils informatiques pour la gestion des données sur l'eau à l'échelle des bassins versants - Compléments

ATTRIBUE

une subvention de 48 000 € au Syndicat mixte Etablissement Public Territorial du bassin de la Sèvre nantaise pour l'appui au développement d'une offre régionale d'outils informatiques pour la gestion des données sur l'eau à l'échelle des bassins versants sur une dépense subventionnable de 80 000 € TTC, conformément à l'annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 48 000 € ;

1.2 Observatoire régional de l'eau

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 38 000 € pour la prise en charge des dépenses liées à l'étude de préfiguration de l'observatoire régional de l'eau ;

1.3 Accompagnement à l'animation et la mise en œuvre des SAGE, des CRBV et des CT Eau

ATTRIBUE

une subvention de 16 000 € à l'EPTB de la Vilaine pour l'animation du SAGE Vilaine pour un montant subventionnable de 80 000 € TTC, telle que présentée en annexe 2 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 16 000 €, pour la subvention présentée en annexe 2, au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

1.4 Soutien aux territoires de SAGE hors dispositifs CT Eau / CRBV

ATTRIBUE

une subvention de 81 725 € à Saumur Val de Loire pour la restauration morphologique du Thouet sur les sites de Vieux-Moulin et Rimodan sur une dépense subventionnable de 408 625 € TTC, au titre de la restauration des milieux aquatiques telles que présentées en annexe 3 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 81 725 €, au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

ATTRIBUE

une subvention de 6 804 € à l'EPTB Vilaine pour la révision du SAGE Vilaine - phase état des lieux et diagnostic - sur une dépense subventionnable de 162 000 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 6 804 €, au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2021, objectif 21T11 - Gestion des ressources en eau ;

1.5 Approbation CRBV et CT Eau

Approbation du CT Eau « Layon Aubance Louets et Rives de Loire » 2022-2024 (Maine-et-Loire - 49)

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 1 090 833 € au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

APPROUVE

le programme d'actions 2022-2024 du Contrat Territorial Eau « Layon Aubance Louets et Rives de Loire » proposé par le Syndicat Layon Aubance Louets et présenté en annexe 4, représentant un coût total éligible de 3 795 778 € ;

APPROUVE

le Contrat Territorial Eau « Layon Aubance Louets et Rives de Loire » 2022-2024, figurant en annexe 5 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

Approbation du CT Eau « Marais mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon » 2022-2024 (Vendée - 85)

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 365 389 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

APPROUVE

le programme d'actions 2022-2024 du Contrat Territorial Eau « Marais mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon » proposé par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise et présenté en annexe 6, représentant un coût total de 1 110 278 € TTC ;

APPROUVE

le Contrat Territorial Eau « Marais mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon » 2022-2024, figurant en annexe 7 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

Approbation de l'avenant au CRBV Littoral guérandais 2020-2022 (Loire-Atlantique - 44)

ANNULE

partiellement, à hauteur de 2 901 € l'affectation d'autorisation de programme de 748 155 € votée par délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019 ;

DEROGE

à l'article III.1 du CRBV initial et de proroger la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2023 ;

APPROUVE

le programme d'actions actualisé présenté en annexe 8 ;

APPROUVE

l'avenant au CRBV Littoral guérandais 2020-2022 présenté en annexe 9 ;

AUTORISE

la Présidente à signer le dit avenant ;

1.6 Engagements dans le cadre des CRBV et des CT Eau approuvés

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Acheneau-Tenu [2021-2023], représentant un montant de 3 222 €, conformément au tableau présenté en annexe 10 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CT Eau Brière-Brivet [2020-2022], représentant un montant de 266 908 €, conformément au tableau présenté en annexe 11 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV Hâvre Grée et affluents en Pays d'Ancenis [2020-2022], représentant un montant de 5 932 €, conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV Littoral guérandais [2020-2022], représentant un montant de 16 347 €, conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Sillon Marais Nord Loire [2020-2022], représentant un montant de 2 675 €, conformément au tableau présenté en annexe 14 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CT Eau Chère-Don-Isac [2020-2022], représentant un montant de 26 653 €, conformément au tableau présenté en annexe 15 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Erdre [2020-2022], représentant un montant de 2 280 €, conformément au tableau présenté en annexe 16 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, six subventions au titre du CT Eau Oudon [2020-2022], représentant un montant de 78 090 €, conformément au tableau présenté en annexe 17 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, sept subventions au titre du CT Eau Sèvre Nantaise [2021-2023], représentant un montant de 28 824 €, conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV Baie de Bourgneuf [2019-2021], représentant un montant de 28 479 €, conformément au tableau présenté en annexe 19 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau GrandLieu [2022-2024], représentant un montant de 16 764 €, conformément au tableau présenté en annexe 20 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Auzance Vertonne [2020-2022], représentant un montant de 25 800 €, conformément au tableau présenté en annexe 21 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CT Eau Lay amont [2022-2024], représentant un montant de 58 547 €, conformément au tableau présenté en annexe 22 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Vie et Jaunay [2022-2024], représentant un montant de 34 147 €, conformément au tableau présenté en annexe 23 ;

APPROUVE

la convention avec la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques figurant en annexe 24 pour participer au financement du projet de restauration de la continuité écologique de deux ouvrages sur l'Yon ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

2. Gestion durable de la Loire

EMET

un avis favorable aux demandes d'adhésions de la Communauté de communes des loges et de la Communauté de communes du Val de Sully au Syndicat Mixte Etablissement Public Loire ;

3. Ajustements administratifs

APPROUVE

la prorogation de la subvention attribuée au Syndicat Loire aval (arrêté 2019_07860_00) conformément à l'annexe 25.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 12/07/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs